

## Prix de thèse 2017 de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion

La Faculté de droit attribue chaque année universitaire trois prix de thèse (prix de droit privé, prix de droit public, prix d'histoire du droit et des institutions). Les thèses concernées doivent avoir été soutenues **entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 30 septembre 2017**.

Les candidatures sont présentées à l'École doctorale par écrit, sous forme de dossiers électroniques comprenant :

- La thèse (en format .pdf)
- Le CV du docteur concerné, mentionnant notamment le parcours scientifique, mais aussi les responsabilités administratives et pédagogiques assumées par le docteur
- Le résumé de la thèse, en 5000 signes (maximum)
- La présentation du docteur par le directeur de l'unité de recherche qui l'a accueilli en doctorat
- Les rapports de présentation de sa thèse
- Le rapport de soutenance

Ces dossiers sont ensuite transmis à un jury pour sélection des prix de thèse. La composition du jury est la suivante :

- Le directeur et le directeur adjoint de l'École doctorale
- Les directeurs d'unité de recherche ou leurs représentants
- Le directeur de la Fédération de Recherche
- Les présidents de section (01, 02, 03)
- Un représentant des lauréats de l'année passée

Les candidats à l'un des trois prix de thèse doivent envoyer leur dossier complet de candidature, sous forme électronique, à Mme Stefka Topalova ([s.topalova@unistra.fr](mailto:s.topalova@unistra.fr)) pour le **23 novembre 2017, 12h**.

Les lauréats seront connus et les prix décernés lors de la cérémonie de remise des prix de la Faculté de droit, le **mardi 12 décembre 2017**, à 17h.

La candidature à ces prix implique de vous rendre disponible à cette date.